



Kahnawà:ke
Sustainable
Energies

318

DQ23.1

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

29 juillet 2015

Monsieur Denis Bergeron
Président
Commission du BAPE sur le projet de parc éolien de Saint-Cyprien

Objet	Réponse à la question DQ23
	Parc éolien de Saint-Cyprien

Q1 *Dans le document complémentaire déposé à la suite de la première partie de l'audience publique (DA41, p. 9), le promoteur a mentionné qu'il avait convenu, avec le propriétaire de la piste d'aviation située à l'est du périmètre, d'une visite en date du 22 juin 2015. Le promoteur peut-il informer la commission des résultats de sa visite, de l'information qu'il en a tirée, de l'analyse qu'il en a faite et des mesures qu'il entend proposer à Transports Canada pour en assurer son exploitation le cas échéant?*

RQ1

Une visite de l'aérodrome a été effectuée le 22 juin 2015 par un représentant d'EDK et un ingénieur chargé de la prise des relevés terrains pour le consultant en analyse aéronautique, WSP Canada inc.. La visite a permis d'analyser l'ensemble des caractéristiques de l'aérodrome, autant les caractéristiques propres à l'aménagement de la piste que les caractéristiques inhérentes à l'environnement immédiat de la piste dans une perspective de manœuvre de décollage et d'approche. Cette caractérisation avait pour objectif de définir les normes et standards de sécurité appliqués actuellement et celles applicables si l'aérodrome devait être considéré par Transport Canada. L'ensemble des caractéristiques relevées par le consultant, ainsi que les mesures d'atténuation proposées pour tenir compte de la présence des éoliennes à 850m à l'ouest de l'aérodrome, ont été documentées dans un rapport. De façon générale, le rapport soulève d'importantes problématiques au niveau de la sécurité entourant l'usage actuel de la piste et confirme qu'il existe des mesures d'atténuation reconnues par Transport Canada qui permettraient de continuer à exploiter l'aérodrome en ayant des éoliennes à 850 m de la piste. Ces mesures d'atténuation consistent à limiter le patron de circulation aux abords de l'aérodrome, l'aire d'approche, de même que la surface extérieure à l'est de la piste.

29 juillet 2015

Page 1 sur 2

Comme ce rapport, de même que ses tenants et aboutissants, doivent être discutés avec le propriétaire de l'aérodrome lors d'une rencontre prévue le 4 août prochain et compte tenu de l'implication que pourrait avoir le rapport pour le propriétaire, EDK considère qu'il est important que celui-ci ait l'opportunité de prendre connaissance du rapport avant qu'il ne devienne public. EDK serait disposé à soumettre à la commission une version du rapport une fois que les discussions avec le propriétaire de l'aérodrome auront eu lieu. EDK avisera la commission des résultats de la discussion qui aura lieu avec le propriétaire de l'aérodrome, de même que des résultats concernant les mesures d'atténuation qui seront proposées, le cas échéant.



Stéphane Poirier

Coordonnateur de projet

Énergies Durables Kahnawà:ke